

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 14 octobre 2016**

---

**Délibération n° 94-2016**

Le Conseil d'administration approuve les tarifs d'inscription des élèves des écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan pour les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018 selon la trajectoire suivante, soit :

Année universitaire 2016-2017 : 100 € pour tous les élèves,  
Année universitaire 2017-2018 : Application du droit de base soit 111 € pour un étudiant en licence et 183 € pour un étudiant en master.

A partir de l'année universitaire 2018-2019, il y aura application des droits légaux publiés par arrêté ministériel.

Membres en exercice :	<b>30</b>
Membres présents ou représentés :	<b>21</b>
Suffrages exprimés :	<b>21</b>
• Pour :	<b>21</b>
• Contre :	<b>0</b>
Abstentions :	<b>0</b>

**Délibération adoptée.**

Visa du Président  
Le Président  
Jean  
PEETERS  
Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 25 octobre 2016

Document mis en ligne le : 25 octobre 2016